

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation
Band: 38 (1909)
Heft: 20

Rubrik: Chronique scolaire

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

VI

Revue de Fribourg. — *Sommaire du numéro de novembre.* — *G. de Reynold* : Genève et les catholiques. — *C. Huit* : Un nouveau manuel de psychologie. — *A. Roussel* : Les Fuégiens, leurs mœurs et leur langage au XVII^{me} siècle. — *Pierre Hervelin* : Une conférence d'Henry Bordeaux. — *H. Breuil* : Chronique scientifique. — Un nouvel homme fossile. — A travers les Revues. — Livres nouveaux. — Notes et nouvelles.

✱

Chronique scolaire

Suisse. — Le Conseil fédéral vient d'édicter, sur la proposition du Département militaire, une ordonnance sur l'instruction préparatoire.

Le premier chapitre traite de l'enseignement de la gymnastique qui est déclaré obligatoire pour les écoles et établissements d'instruction publique ou privée. Il fixe le programme général des cours et réserve au Conseil fédéral le droit d'en surveiller l'exécution au moyen d'inspections.

Le Département militaire fédéral organisera chaque année, aux frais de la Confédération, des cours pour former des maîtres et des maîtresses de gymnastique dans les diverses régions du pays. La Confédération subventionnera les cours de perfectionnement organisés par les cantons pour les maîtres de gymnastique ; elle subventionnera également les sociétés de maîtres de gymnastique qui ont pour but de développer l'instruction professionnelle de leurs membres.

Le second chapitre règle l'instruction militaire proprement dite, c'est-à-dire l'instruction donnée aux jeunes gens à partir de leur sortie de l'école jusqu'à 20 ans. L'ordonnance distingue trois sortes de cours : 1^o Cours de gymnastique. Ces cours sont organisés aux frais de la Confédération par les sociétés de gymnastique ; ils comprennent de 50 à 80 heures qui sont consacrées à divers exercices, notamment à la marche. 2^o Cours armés. Ces cours, de même durée que les premiers, sont affectés moitié à l'enseignement de la gymnastique et moitié au maniement du fusil et au tir. Ils sont placés sous la direction d'officiers et de sous-officiers. La Confédération fournit les munitions et les indemnités au personnel d'instruction. 3^o Cours pour jeunes tireurs. Ces cours pour jeunes gens de 18 à 20 ans ont pour but de développer l'instruction du tir. L'organisation en est confiée aux sociétés de tir qui touchent une subvention de 5 fr. par élève. — Tous ces cours sont volontaires.

L'ordonnance entre en vigueur le 1^{er} janvier 1910.

— *Conférence des inspecteurs scolaires de la Suisse romande.* — Vendredi, 19 novembre, les inspecteurs scolaires de la Suisse romande se trouvaient réunis, en conférence annuelle, à Lausanne.

M. le conseiller d'Etat Decoppet, — empêché d'assister à la séance du matin, — avait délégué son premier secrétaire, M. Beaussire, chef de service au Département de l'Instruction publique.

Sauf le Valais, tous les cantons de la Suisse française étaient représentés par leurs inspecteurs scolaires. Genève avait, en outre, envoyé ses inspectrices d'écoles.

Le sujet mis à l'étude, — et discuté en partie seulement, — était ainsi conçu : *Les collections à l'école primaire et la décoration des salles d'écoles.*

Le rapport, rédigé par M. Meyer, inspecteur à Lausanne, a été à la fois fort intéressant et très instructif. Voici, en quelques mots, les principales conclusions admises, après une longue discussion :

1° Il est de toute importance, en éducation, de présenter la chose avant le mot ;

2° L'esprit d'observation doit, autant que possible, être à la base de toute connaissance ;

3° L'école primaire doit posséder les collections nécessaires pour l'enseignement intuitif ;

4° Il n'est pas nécessaire que ces collections comprennent beaucoup d'objets, mais plutôt quelques types caractéristiques et bien choisis dans chaque série ;

5° Ces collections seront soigneusement entretenues par le maître et les élèves et, dans la mesure du possible, augmentées par eux ;

6° Il est avantageux d'y intéresser d'autres personnes spécialement bien placées (maîtres d'état, journaliers, forestiers fabricants, etc.) ;

7° Il serait désirable d'obtenir une collection-type, renfermant le nécessaire, et qui pourrait servir à toutes les écoles de la Suisse ;

8° Les expositions scolaires permanentes sont destinées à servir d'intermédiaire et à faciliter les échanges.

Ainsi que M. Perriard, inspecteur, de Fribourg, l'a dit dans le cours de la discussion, ces conclusions pourraient facilement être groupées sous les trois points essentiels que voici :

1° Tableaux qui comprendraient des tableaux d'histoire sainte, d'histoire suisse et d'histoire ou de sciences naturelles ;

2° Collections qui se trouveront dans le musée scolaire de chaque école ;

3° Appareils de physique et de chimie, — très simples, — pour les expériences à faire avec les élèves.

M. l'inspecteur Henchoz, à Lausanne, a fort bien fait ressortir que le canton de Fribourg s'occupait depuis plusieurs années déjà de la question importante discutée vendredi, surtout en ce qui concerne l'établissement d'un musée scolaire et d'autres sujets analogues, étudiés dans les conférences ou dans les réunions annuelles de la Société d'éducation fribourgeoise.

A midi précis, la séance a été levée, et l'on s'est rendu à l'Hôtel du *Parc*, à Ouchy, où une gracieuse réception et un excellent banquet ont été offerts par le Conseil d'Etat du canton de Vaud. Le chef du Département de l'Instruction publique, M. Decoppet, a honoré le banquet de sa présence et a adressé, en excellents termes, des paroles pleines de cordialité et de généreux sentiments.

Après le banquet, la discussion a été reprise.

La prochaine réunion annuelle aura lieu à Fribourg, où la question de la *décoration des salles d'écoles* sera discutée, sur un rapport que rédigera M. Latour, inspecteur scolaire à Neuchâtel.

— *L'école à la montagne.* — Le 8 juillet 1909, la Société suisse d'économie alpestre avait demandé au Conseil fédéral de vouloir bien user de son influence auprès des gouvernements cantonaux pour qu'une quote-part plus grande de la subvention fédérale à l'école primaire soit désormais affectée à la création à la montagne de nouvelles écoles élémentaires.

Le Conseil fédéral, tout en se montrant très sympathique aux vœux des pétitionnaires, a répondu que la constitution fédérale ne lui permet pas de prendre l'initiative en cette matière, les cantons étant souverains, et que son rôle se borne à examiner si les cantons ont employé la subvention exactement suivant les prescriptions légales.

Il ne semble pas non plus possible, dans les conditions actuelles, de prélever sur le budget de la Confédération un crédit pour les écoles de montagne. Mais, en vertu des lois existantes, les pères de famille dont les enfants ont un trop long chemin à parcourir pour fréquenter l'école, peuvent obtenir, s'ils le demandent sérieusement, qu'il soit remédié à l'état de chose actuel, avec l'aide des cantons et, le cas échéant, en faisant appel à la Confédération.

Fribourg. — Dans sa séance du 27 novembre, le Conseil d'Etat a nommé M^{lle} Romaine Thorimbert, à Broc, institutrice à l'école mixte du Saulgy.

— *Université.* — M. Arcari, professeur à notre Université, vient d'ouvrir la série des conférences de l'Université populaire italienne de Zurich. Le sujet qu'il a développé devant un auditoire nombreux était : « La vision de la vie chez les jeunes romanciers ».

— *Distinction.* — La Faculté des Lettres de notre Université a couronné le travail du R. P. Vitus Gadiant, Capucin, intitulé : *P. Prokopius von Templin und die deutsche Mariendichtung im XVII Jahrhundert.*

Berne. — Un inspecteur d'exploitation des C. F. F., M. Jungen, décédé dernièrement, a légué toute sa fortune, soit cinquante mille francs, à l'école de Kanderbrück, près de Frutigen. Les intérêts de la somme serviront à aider des enfants pauvres dans leurs études ou l'apprentissage d'un métier. M. Jungen fut autrefois élève de l'école de Kanderbrück.

Valais. — La Société d'histoire du Haut-Valais a reçu d'un donateur anonyme la somme de 1000 fr. pour ouvrir un concours en vue de l'élaboration du manuel d'histoire du Valais à l'usage des écoles primaires. Le Département de l'Instruction publique a décidé d'affecter un montant de 300 fr. au même but. Ce manuel comprendra l'histoire du Valais jusqu'en 1870. Il sera rendu obligatoire pour toutes les écoles primaires du canton.

Argovie. — Le Grand Conseil argovien a abordé la discussion de la loi scolaire et fixé le minimum des traitements des instituteurs à 1800 fr. et celui des institutrices à 1600 fr.

Belgique. — *Le III^{me} Congrès international d'Education familiale* aura lieu à Bruxelles en 1910, du 21 au 25 août dans les locaux du Palais des fêtes de l'Exposition universelle. Tous les parents, professeurs, philanthropes qui ont à cœur l'amélioration de l'humanité par l'éducation familiale, s'empres seront d'envoyer leur adhésion (10 fr.) soit au Comité de propagande constitué dans leur pays, soit au Secrétariat central établi 44, rue Rubens, Bruxelles.

Parents, professeurs et hommes d'action éprouvent le besoin de se sentir coude à coude, et de s'entretenir des graves problèmes que présente l'œuvre de l'éducation.

Une première occasion leur a été offerte par le *Congrès international de Liège*, en 1905, congrès organisé sous le patronage du Gouvernement belge. Douze cents adhérents avaient répondu à l'appel, vingt gouvernements étrangers y étaient représentés. Plus de deux cent cinquante spécialistes avaient envoyé des rapports qui comportèrent la publication de huit

volumes. Deux sections organisèrent des comités internationaux. A l'assemblée générale, le délégué de l'Union des Parents d'Angleterre proposa de fédérer toutes les sociétés de parents et d'éducateurs, et un délégué du Grand-Duché de Luxembourg proposa d'établir un lien entre les futurs congrès. Ces propositions donnèrent lieu à l'organisation de la Commission internationale des Congrès d'Education familiale.

Le deuxième Congrès international eut lieu à Milan, en 1906, *sous le haut patronage de S. M. le Roi d'Italie*. Son succès n'a pas été moins grand que celui de Liège.

Un troisième Congrès international, *sous le patronage officiel du Gouvernement belge*, se tiendra à Bruxelles en 1910, à l'occasion de l'Exposition universelle.

A VENDRE

un harmonium, très peu usagé, pouvant convenir surtout à un jeune instituteur. — Prix modéré et facilités de paiement. — S'adresser à **M. BARBEY**, chef de service à l'Instruction publique, à Fribourg.

Nous
continuons
à
recevoir
des



Dépôts
d'argent
en

Carnets d'épargne

au 4 % l'an, jusqu'à 5000 fr.

Fribourg, septembre 1909.

Banque de l'Etat de Fribourg :
LA DIRECTION.